



Communiqué Pour diffusion immédiate

Imposition précipitée du cours d'éducation financière **Les profs exigent un moratoire et le respect de la loi**

Québec, le 16 janvier 2017 – L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont décidé d'unir leur voix afin de dénoncer le caractère irrespectueux, et même illégal, de la démarche du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, à l'effet d'imposer le nouveau cours d'éducation financière dès la rentrée scolaire 2017. En modifiant unilatéralement et aussi rapidement la grille-matière, le ministre manque de respect à l'endroit du personnel enseignant et des élèves et fait fi des encadrements légaux qui prévalent. Les organisations syndicales demandent donc un moratoire sur l'implantation de ce cours, le temps de faire correctement les choses, en tout respect de la loi.

Ces trois organisations, qui représentent les 100 000 enseignantes et enseignants du réseau des écoles publiques du Québec, dénoncent l'absence de considération du personnel et le non-respect des étapes qui permettent l'implantation d'un nouveau cours. La procédure légale exige une consultation formelle des acteurs du milieu d'une durée de 45 jours, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le ministre Proulx demande aux commissions scolaires d'adopter des grilles-matières non conformes au régime pédagogique. L'APEQ, la FAE et la FSE estiment que rien ne justifie la précipitation du ministre.

« En imposant ce cours pour la prochaine rentrée, le ministre n'a pas pris en compte la réalité de l'organisation scolaire. Dans plusieurs milieux, la grille-matière était déjà adoptée pour l'an prochain ou le processus de consultation était déjà bien entamé. Le ministre bouscule les enseignantes et enseignants qui devront aussi implanter en même temps les nouveaux programmes d'histoire nationale de secondaire 3 et 4. Or, ça s'est justement très bien passé de ce côté. Pourquoi faire autrement ici? Pourquoi n'avons-nous même pas droit à des projets-pilotes pour nous approprier le contenu et procéder aux ajustements requis? Il est plus que temps qu'on respecte notre travail et notre expertise. Encore une fois, la façon de faire du ministère de l'Éducation est alarmante », avance Josée Scalabrini, présidente de la FSE.

Les trois organisations critiquent aussi le ton péremptoire du ministre dans ce dossier, qui crée de l'incertitude, de l'instabilité et du mécontentement au sein de la profession enseignante. « Maintenir cette mauvaise décision nuira tant aux élèves qu'aux enseignantes et enseignants. À six mois de la prochaine rentrée scolaire, les profs n'ont pas reçu ni le matériel pédagogique adéquat ni la formation nécessaire pour s'approprier adéquatement les contenus d'un tel cours, et ce, afin de prodiguer un enseignement de qualité à leurs élèves », précise Sylvain Mallette, président de la FAE.

Moratoire exigé

Bien que les trois organisations aient affirmé, au début du mois de décembre, qu'il était prématuré de prendre une décision sur l'un des scénarios proposés, le ministre a tout de même choisi d'aller de l'avant avec ce projet. L'APEQ, la FAE et la FSE exigent donc aujourd'hui du ministre Proulx un moratoire sur l'implantation d'un nouveau cours d'éducation financière pour la rentrée scolaire 2017. Elles souhaitent pouvoir consulter leurs membres, les premières personnes concernées dans ce dossier.

« Il existe une multitude de scénarios possibles. Les actrices et acteurs du milieu doivent pouvoir convenir des meilleures avenues à prendre, d'autant plus que le cours que veut imposer le ministre n'est pas une nouvelle version de l'ancien cours d'économie. Par ailleurs, il existe une réalité bilingue dans le réseau dont le ministre semble peu se soucier. Les délais de traduction du matériel pédagogique en anglais s'ajouteront à celui d'élaboration et de préparation du matériel en français. Si le ministre Proulx souhaite réellement que ce cours profite aux élèves du Québec, il doit prendre le temps de bien faire les choses », soulève Sébastien Joly, président de l'APEQ.

Enfin, l'APEQ, la FAE et la FSE sont disposées à rencontrer le ministre de l'Éducation dès que possible. Elles pourront ainsi lui exposer différentes solutions respectueuses des profs et des élèves afin que le ministre Proulx puisse réajuster le tir.

Profils des organisations

L'APEQ représente quelque 8 000 enseignantes et enseignants à l'emploi des commissions scolaires anglophones et de la commission scolaire du Littoral, de tous les secteurs d'enseignement. Elle négocie en cartel avec la FSE (CSQ).

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

La FSE regroupe 35 syndicats représentant plus de 65 000 enseignantes et enseignants de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

- 30 -

Source :

Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT), Fédération autonome de l'enseignement et Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

Renseignements : Julie Montpetit, conseillère aux communications APEQ
C : 514 249-9653 @ julie_montpetit@qpat-apeq.qc.ca
Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications FAE
C : 514 603-2290 @ mj.nantel@lafae.qc.ca
Sylvie Lemieux, conseillère aux communications FSE
C : 418 563-7193 @ lemieux.sylvie@fse.lacsq.org